

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 10 juin 2019 à 20 H 30

Convocation : 04/06/2019

Affichage : 13/06/2019

Étaient présents : Mesdames Stéphanie PICOT, Valérie BENDERITTER, Laure VALENTIN, Nathalie HONORIO, Virginie THIEVENT, Isabelle NONNOTTE et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Stéphane DUMONT-VUILLET, Philippe HUSSON, Laurent LAHAXE, Rémy MARTIN, Aurélien PHILIPPE, Fabrice DESTAING, Anthony FALCONNET, Fabrice LOCATELLI

Absents : Mme Emilie REBILLET, Mrs Rémi GALLET et Anthony ALLUE

Excusée : Mme Joss BERNARD

Procurations : Mrs Olivier MATHEVON à Grégoire DURANT, Ludovic GERBER à Philippe HUSSON, et Mmes Floriane DERVAUX à Isabelle NONNOTTE, Caroline MEYER à Laure VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Virginie THIEVENT

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 13 mai 2019 qui est complété, suite à la demande de Monsieur MATHEVON Olivier sur le point de la prévention des inondations

«Lors du dernier, M. MATHEVON a précisé que seules les rue de la Margotte et de Dambarnard ont été balayées suite aux travaux sur le réseau d'eau dans le lotissement du Grand Domaine. Que de ce fait cela engendrait la présence de 6 cm de graviers aux abords de différentes grilles des autres rues ce qui crée un facteur aggravant en cas de prochaines fortes pluies. Monsieur MATHEVON a signalé également la présence d'un nid de poule Place de la Mare qui génère un risque de collision vu que les véhicules font un écart pour l'éviter et roule à gauche dans un virage. Il a signalé également que les lignes téléphoniques ont été liées aux lignes EDF et que cela devait perturber les lignes téléphoniques et donc les accès internet. Suite aux réponses de Monsieur le Maire sur ce qui a été fait pour prévenir le risque d'inondation future, M. MATHEVON avait indiqué qu'elles ne satisfieraient pas les habitants du Grand Domaine. »

Après ce complément d'information, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Modifications budgétaires

Feux d'artifices

Recrutement agent

VOIRIE

Contrat déneigement

Arrêt de bus – Rue de Fraisans

QUESTIONS DIVERSES

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'effectuer des modifications budgétaires sur le budget principal.

1. Pour régler la subvention allouée sur le dispositif rénovation des façades

Section investissement :

- Cpte 2031/17	-500 €
- Cpte 2031/39	-500 €
- Cpte 2031/40	-500 €
- Cpte 20422	+1 500 €

2. Pour solder l'opération VC Des Granges sur les crédits reste à réaliser

- Cpte 2315	+ 13 000 €
- Cpte 2315/35	- 10 000 €
- Cpte 2315/13	-3 000 € (économie chauffage école)

Le Conseil municipal valide, par délibération, à l'unanimité des présents ces modifications budgétaires.

Feux d'artifices

Monsieur le Maire donne la parole à MM LAHAXE et PHILIPPE afin d'apporter des explications par rapport à l'organisation du tournoi de foot par le foyer rural de Dampierre.

La commission vie participative propose de profiter de cette occasion pour convier les habitants à un repas champêtre suivi éventuellement d'un feu d'artifice.

Après débat, et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'inviter les habitants de Dampierre pour un apéritif qui sera suivi d'un repas champêtre tiré du sac. Cette manifestation se déroulera le 29 juin prochain dans la continuité du tournoi de foot.

M. LAHAXE informe le Conseil municipal qu'il dispose d'un devis de l'entreprise PREVOT d'un montant de 2 350 € pour la réalisation de 12 minutes de feux d'artifices.

Certains conseillers considèrent que cette dépense n'est pas prioritaire. D'autres au contraire précise que c'est l'occasion de recréer de la convivialité depuis la disparition de la fête du village.

Après débat, et délibération, le Conseil municipal avec 4 contres et 16 pour, valide le devis de l'entreprise PREVOT.

Recrutement agent

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé la nécessité de recruter un agent au sein du service technique. Il précise que les entretiens se sont déroulés le vendredi 7 juin dernier.

Un candidat a été retenu. Il sera embauché à temps complet, dans un premier temps en CDD d'1 an suivi d'un CDI si l'agent fait ses preuves ou d'une nomination stagiaire pour aboutir sur une titularisation si la commune le souhaite.

Monsieur le Maire précise que cette personne dispose de deux mois de préavis qui est à négocier avec son employeur actuel.

Le Conseil municipal valide cette décision à l'unanimité des présents.

Voirie

Contrat de déneigement

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du contrat de déneigement établi avec l'entreprise ROLLAND Mickaël.

Le Maire propose au Conseil municipal d'établir un avenant avec un tarif forfaitaire car l'entreprise engage des frais annuels. Il propose donc le principe d'une part fixe (montant à négocier) pour la saison hivernale et une part taux horaire.

Il précise également que la saison hivernale débute au 15 novembre pour se terminer au 15 mars, soit 4 mois.

Après débat, et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents ce principe.

Arrêt de bus – Rue de Fraisans

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la situation et des échanges avec le Conseil régional, et le Département concernant l'arrêt de bus, Rue de Fraisans.

Il fait part de la proposition du Conseil Régional qui serait de faire deux arrêts de bus « pleine voie » pour les lycéens et les collégiens lors de leur dépose.

Il précise que des panneaux et un marquage au sol seront à la charge de la commune.

Suite aux questions posées par certains élus, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de formaliser une situation existante. Aucun changement sur le « fond ».

Après débat, le Conseil municipal, valide cette proposition à l'unanimité des présents.

Questions diverses

1. M. le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location de la salle polyvalente par une personne n'habitant pas mais travaillant à Dampierre. Le Conseil municipal décide d'attribuer le tarif extérieur, à l'unanimité des présents.
2. M. le Maire informe le Conseil municipal de la distribution des flyers pour les cartes avantages jeunes. Il est décidé que les réponses devront être faites avant le vendredi 23 août avec une distribution des cartes le samedi 7 septembre de 9h à 12h, salle de réunion N°1 en lien avec l'association évolution jeunesse.
3. M. MARTIN fait part au Conseil municipal du débat concernant l'extinction de l'éclairage public au PETIT-MERCEY. Après débat, le Conseil municipal décide de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil après en avoir parlé lors de la réunion de quartier.
4. Mme PICOT informe le Conseil municipal de la réparation des 3 lampadaires Rue de Dole. Elle précise que le dernier lampadaire qui est un éclairage par led est trop puissant et qu'un autre ne fonctionne pas. Monsieur le Maire précise qu'il a informé l'entreprise.
5. Mme NONNOTTE demande s'il serait possible d'élaguer les arbres qui gênent le passage des véhicules Chemin des Forgerons. Monsieur GOUNAND répond que de mars à septembre cela est interdit pour la protection des oiseaux. Elle signale également que le panneau voie sans issue est tombé et doit être remis.
6. Mme NONNOTTE informe le Conseil municipal que les bacs d'ordures ménagères débordent régulièrement et que cela engendre un éparpillement des déchets sur la voie publique.

Elle précise qu'un habitant du Chemin des Forts des Rattes à deux chiens qui ont mordues une voisine. Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera fait à la personne concernée afin de la sensibiliser au problème.
7. Mme HONORIO informe le Conseil municipal qu'il n'y a pas de transports scolaires pour les lycéens qui résident à PETIT-MERCEY et aux Minerais. Monsieur le Maire précise qu'il fera une demande auprès du Conseil régional service des transports.
8. M. LAHAXE informe le Conseil municipal de la mise en place de fiche de signalement concernant toutes les demandes.
9. Mme VALENTIN demande quand est prévu le marquage au sol des passages piétons suite à la réfection de la chaussée. Monsieur le Maire précise que la date doit être confirmée par le Conseil départemental.

La séance est levée à 22 h 30.